CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'ait une quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de recevoir l'abonnement. L'abonnement est payable d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est de SIX PIASTRES pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront traités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des *avis remarquables*, à ce prix raisonnables

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, sans le ce contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement sur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre d'un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

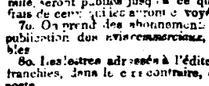

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et [illegible] capitaine N. [illegible], partira du bout de la [illegible] les ports intermédiaires.

Le bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et sera dégagé par les premières et le commencement pour rendre le passage agréable. Pour passage ou [illegible], s'adresser à bord.

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Ligne des Malles Postales des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.

Bateau à vapeur ALBERT, capt. Chs Walker.

Bateau à vapeur LECNIDAS, capitaine Hutton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cussac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à cou lisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

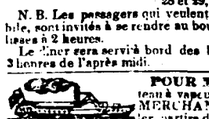

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swier, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chards partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [9 avril] JOHN KILSHAW, JR.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf [illegible] HASPEARE, prêt à recevoir tout son chargement, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,

28 & 29 Nouvelle Levée.

14 avril.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le beau steamer HOMER, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

28 & 29 Nouvelle Levée.

14 avril.

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Sturdevant, ayant partie de son chargement engagée pour le reste, incessamment. S'adresser à bord, sur le marché à la viande ou à

HARROD & QUARLES, 24 Douane.

3 avr

POUR BOSTON—Le beau brick—WARREN, capt. Sawyer; peut encore recevoir 200 balles de coton pour compléter son lest. Pour fret ou passage, s'adresser à bord capitaine ou à R. GRONING & Co. [5 av

POUR NEW-YORK.—Le brick Albion, doublé et chevillé en cuivre POTOMAC, capitaine Eldredge, partira cette semaine, ce bâtiment peut encore recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine ou à R. GRONING & Co.

6 av

POUR BOSTON—Le navire Alfred, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Morton, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, sur le pont, ou au 59 on à

6 av HARRISON, BROWN & Co, 47 Bienville

Pour les Ports d'Europe.

Pour Gibraltar et Malaga.—Le navire espagnol CONTANCIA, capt. Tolosa, pouvant jauger 700 tonneaux, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à M. MIRANDA & Co, rue St. Louis, no. 15 av

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, PRINCE REGENT, capitaine Bonnet, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à 20 mars GVANCE & R GAMBLE.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA VILLE DE GALVESTON (TEXAS).—La goélette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la rue Bienville, ou à WILLIAM BRYAN,

5 avril no. 36, Vieille Levée.

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINA, capitaine D. Jackson, prendra son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

5 avril A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de suite, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mars R. & J. CURRELL.

A FRETER—Pour en port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à LATASTE & BRULATOUR,

24 fev rue Royale, no. 1.

A FRETER.—Le brick DANIEL WESTER, capitaine Goodrich, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon marcheur, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,

5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER—Le beau brick Fortune, fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à

23 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 119 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—Le jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

6 av JAMES REED & Co. 25, rue Royale.

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à HARROD & QUARLES,

6 avril 24, Douane

A FRETER—Le navire AI fin voilier, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Morton, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, sur le pont, au no 59 on à

6 av HARRISON, BROWN & Co, 47 Bienville

Pour les Ports d'Europe.

Pour Gibraltar et Malaga.—Le navire espagnol CONTANCIA, capt. Tolosa, pouvant jauger 700 tonneaux, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à M. MIRANDA & Co, rue St. Louis, no. 15 av

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, PRINCE REGENT, capitaine Bonnet, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à 20 mars GVANCE & R GAMBLE.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA VILLE DE GALVESTON (TEXAS).—La goélette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la rue Bienville, ou à WILLIAM BRYAN,

5 avril no. 36, Vieille Levée.

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINA, capitaine D. Jackson, prendra son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

5 avril A. QUERTIER & ALBERT.

Pour les Antilles.

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de suite, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mars R. & J. CURRELL.

A FRETER—Pour en port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à LATASTE & BRULATOUR,

24 fev rue Royale, no. 1.

A FRETER.—Le brick DANIEL WESTER, capitaine Goodrich, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon marcheur, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,

5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER—Le beau brick Fortune, fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à

23 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 119 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—Le jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

6 av JAMES REED & Co. 25, rue Royale.

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à HARROD & QUARLES,

6 avril 24, Douane

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Bienville. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à HENRY CARLETON.

13 av

A LOUER—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Julie et des Magasins. L'ameublement, qui est bien composé et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On a aussi la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. Le cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Poydras, ou sur les lieux. 11 avril—3o

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, [illegible] un terrain de 50 pieds de face, sur 120 de [illegible] Pour [illegible] des Architectes. S'adresser à B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien faite, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille ou par trois familles séparées, avec des dépendances, écuries, etc. Elle est dans la rue Bagatelle. S'adresser à

19 mars—3o A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS AU PUBLIC.—Les soussignés associés nommés par l'honorable juge de la paroisse d'Orléans pour faire l'estimation des propriétés foncières dans le premier district d'assessement de la dite paroisse, c'est-à-dire, de celles situées dans les limites ci-après décrites, savoir: à partir de l'hôtel de ville en suivant le côté sud-ouest de la rue d'Orléans, jusqu'à la limite de l'habitation Griffon, delà en remontant cette ligne jusqu'au centre de la rue du Canal; suivant le centre de la dite rue jusqu'au fleuve Mississipi et descendant ledit fleuve jusqu'à un point vis-à-vis celui du départ, préviennent le public que le tableau de ladite estimation ainsi que le recensement général des cotes, des professions et autres objets sujets à la taxe d'Etat, étant achevés, seront déposés pendant dix jours, à compter de Mardi 19 du courant, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi, chez François Lafargue, l'un desdits assesseurs, rue St. Louis No. 27, pour être soumis à l'examen des personnes intéressées qui auraient des réclamations à faire contre.

FRANCOIS LAFARGUE,
M. ROCK,
FERD. PERCY.

18 avril—8

LES assesseurs du troisième district de la Nouvelle Orléans préviennent les personnes qui ont des taxes à payer que le tableau desdites taxes étant achevé, ils peuvent en prendre connaissance chez G Pleasy, l'un des assesseurs, encoignure des Champs Elysées et Craps, où il restera déposé pendant dix jours pour y faire leurs réclamations et faire rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées. 14 av—10

AVIS. Les propriétaires taxables du quatrième district de la paroisse d'Orléans, sont prévenus que le tableau d'estimation des propriétés dans les limites susdites, sera exposé pendant dix jours chez M. B. Plauché, chemin du Bayou, depuis huit heures A. M jusqu'à cinq P. M., soumis à leur inspection afin de rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées Nlle. Orléans, le 11 avril 1838.

B. PLAUCHÉ,
H. CANTRELLE,
LOUIS BERNOUDY } Assesseurs.

11 av—10

EN débarquement du brick Choctaw, venant de Bordeaux, et à vendre par VIDAL & LONGIS, rue St. Louis, no. 65, vis-à-vis la nouvelle Bourse:

200 barriques vins de Bordeaux, Léoville, St Julien et Pauillac Médoc.
50 demi barriques St. Julien,
80 barils vin blanc, Sauterne et Ste. Croix du Mont,
30 demi pipes eau de vie de Cognac,
600 caisses vins rouges assortis,
50 po do en demi bouteilles,
100 do Haute Sauterne,
50 do do en demi bouteilles,
26 barils vinaigre blanc,
50 caisses fruits à l'eau de vie, assortis
25 do prunes do
50 do cerises do en grandes bouteilles
200 milliers de bouchons fins, en sacs de 1000
75 paniers d'huile superfine
5 tandes saucissons de Lyon,
25 caisses curaçao superfin,
50 do absynthe suisse
25 do liqueurs assorties.

27 Les articles ci-dessus seront vendus à des prix modérés. 15 av—6

CHIRAGE chimique de Gosling, breveté en France.—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'ils viennent d'arriver dans cette ville des Indes occidentales et qu'ils se proposent d'y rester jusqu'aux premiers jours du mois prochain pour y prendre des ordres en gros pour leur précieux cirage, dont le mérite est révélé par le témoignage de plus de 10,000 personnes de distinction en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et des Etats-Unis, ainsi que par un grand nombre des plus éminens chimistes, comme la meilleure composition découverte jusqu'à ce jour pour donner du lustre aux bottes, souliers, harnais, &c. &c. Elle possède la vertu de conserver le cuir, de l'empêcher d'éclater ou de se déchirer, lui donne un beau noir, très brillant, avec très peu de fatigue, ne nuit par le linge blanc et rend le cuir imperméable. C'est la seule composition qui puisse donner un poli brillant par dessus la graisse ou l'huile. Pour prévenir toute contrefaçon, chaque boîte sera revêtue de notre signature.

L. GOSLING & Cie.

No. 2 Place Franklin, à New-York.

N. B. Tous les ordres remis M. Salsman, rue d Orléans, en face le théâtre français, seront fidèlement exécutés. 16 avril—3

AVIS.—Le soussigné étant sur le point de quitter la Nouvelle Orléans, invite les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations contre lui à les lui présenter immédiatement pour être payées, et celles qui lui doivent à venir régler et solder leurs comptes.

Aucune dette contractée au nom du soussigné ne sera reconnue légitime, à moins qu'elle ne l'ait été par le soussigné lui-même ou son agent dûment autorisé.

11 av—10 SAMUEL MOORE.

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a laissé au [illegible] Pierton, rue 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 12 avril—7

LA Société existant sous la raison Barbarin & Hill est dissoute par la mort de M. Robert Stephen Hill, depuis le 13 janvier dernier. M. Louis A. Barbarin reste chargé de la liquidation des affaires de la maison, et invite les personnes qui ont quelques réclamations à les lui présenter, et toutes celles qui doivent à la société à régler leurs comptes dans le plus court délai.

Le soussigné continuera en même genre d'affaires pour son propre compte et en même temps qu'il recommence ses amis et le public en général des encouragements qu'il a reçus, il sollicite la continuation de faveurs qu'il ne cessera de mériter par ses efforts. Un grand Assortiment de Coutils, de drap d'été, merinos et autres articles convenables à la saison, a été reçu par les derniers arrivages du Nord et d'Europe; quelques articles d'un goût et d'un style tout nouveau sont encore attendus sous quelques jours. M. Pepitre Casberque se dispose à partir pour Paris, pour le compte de l'établissement et se chargera d'exécuter avec ponctualité, promptitude et fidélité tous les ordres qui lui seront confiés. LOUIS A. BARBARIN.

5 avril—1 m No. 103, rue de Chartres

Paroisse d'Orléans.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, Salut:

Qu'il soit connu que attendu que Cuthbert Bullitt, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'un vertu d'un ordre de vente de Thomas de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en l'affaire de la succession de feu veuve Jane Robinson: ledit ordre en date du vingt sept janvier, mil huit cent trente six, je soussigné, régister des testaments, ai exposé en vente publique, à l'encan, le sept mars mil huit cent trente six, pour compte de la succession de la dite veuve Jane Robinson, décédée, les lots de terre et bâtisses ci-après décrits, lesquels ont été adjugés audit Cuthbert Bullitt, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire:

I. Le lot numéro cinq et le lot numéro quatre ont été vendus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent: la maison étant située à l'encoignure des *rues* Gravier et du Cirque. *Le lot numéro cinq* formant encoignure des rues Gravier et du Cirque et mesurant environ vingt deux pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Gravier sur environ cent pieds de profondeur et face à la rue du Cirque, et environ cent quatre pieds sur la ligne qui le sépare du numéro quatre, et environ vingt deux pieds onze pouces deux lignes de large sur la ligne du fonds qui le sépare du lot numéro six. Le lot numéro quatre attenant au lot numéro cinq, et mesurant environ vingt deux pieds onze pouces deux lignes de face à la rue Gravier sur environ cent pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro cinq et environ vingt deux pieds neuf pouces six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro trois, et environ vingt deux pieds neuf pouces six lignes de large sur la ligne du fonds qui le sépare du lot numéro six; ces deux lots de terre, numéro cinq et numéro quatre, avec les bâtisses ci-après décrites, lesquels ont été adjugés à Cuthbert Bullitt pour la somme de sept mille piastres.

2. Le lot numéro trois, attenant au lot numéro quatre et mesurant environ vingt deux pieds onze pouces deux lignes de face à la rue Gravier sur environ quatre vingt dix neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre et environ quatre vingt dix neuf pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux; et environ vingt pieds trois pouces quatre lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot numéro six, adjugé à Cuthbert Bullitt, pour la somme de deux mille neuf cent piastres.

3. Le lot numéro deux, attenant au lot numéro trois, et mesurant environ vingt deux pieds onze pouces deux lignes de face à la rue Gravier sur environ quatre vingt dix neuf pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro trois et environ quatre vingt dix huit pieds huit pouces trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro un, appartenant à Josiah Trimble, et environ 20 pieds trois pouces quatre lignes de large sur la ligne du fonds qui le sépare du lot numéro six; ledit lot de terre numéro deux ayant été adjugé à Cuthbert Bullitt pour la somme de deux mille neuf cents piastres.

Ces lots de terre ont été vendus d'après le plan dressé par Sieur Frédérick Wilkinson, député voyer de la ville.

Conditions: Un tiers comptant et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre et bâtisses ci-dessus décrits, *en conséquence* d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duq el la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce cinquième jour du mois d'Avril A. D 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,
8 av régister des test,

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, après le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lesemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov—3o

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que, attendu que Levi Peirce, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, en faveur de Levi Peirce, demeurant en